

# Précisions sur les rapports du CP02 – UA CF 24 et CF 25

## Concernant l'UA CF25

Que ce soit dans le cadre d'un stage de 3 mois ou bien d'une expérience professionnelle de 12 mois dans le domaine comptable, le **rapport de pratique professionnelle** ou rapport d'activité doit avoir les **caractéristiques suivantes** :

- Faire au minimum 20 pages
- Etre illustré par les tâches réalisées par l'auditeur (annexes, tableaux, schémas, etc.)
- Etre rédigé avec soin

Il doit **contenir les parties suivantes** :

- Une introduction mettant en évidence les circonstances de la mission réalisée (travail ou stage) et l'annonce du plan ;
- Un développement basé sur la présentation rapide de l'entreprise et du service comptable puis des missions comptables réalisées qui devront être bien décrites et bien illustrées ;
- Une conclusion permettant de prendre du recul sur le travail effectué.

## Concernant l'UA CF24

**Ce projet de création d'entreprise** doit développer les points suivants :

- Une analyse stratégique (étude de marché, contexte économique, etc.)
- Le business model (le modèle économique, les différents revenus, etc.)
- Un plan de financement à court et moyen terme
- Des bilans et des comptes de résultat prévisionnels sur 3 ans
- Des éléments d'analyse financière (SIG, FRNG, BFR, ratios, etc.)

Il doit aussi **contenir les parties suivantes** :

- Une introduction présentant les grandes lignes du projet et le plan ;
- Un développement (analyse économique et comptable détaillée sur la base de ce qui est décrit ci-dessus) ;
- Une conclusion.

Attention, pour cette UA, un oral de 30 min aura lieu avec l'enseignant responsable : 10 min de présentation de votre projet et 20 min de questions.